Société pour l'Ordinateur et les Férus de Technique

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2025

Lieu : Trélex, salle informatique
Heure : 20h00
Personnes présentes : 35
Personnes excusées : 4

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et bienvenue
2. Avenir de la société
3. Election des liquidateurs (éventuellement)

1. **Accueil et bienvenue.**

Le président Jean-Marc Bonvin salue l'assemblée et remercie les personnes de leur présence à cette assemblée générale extraordinaire. Il rappelle que cette assemblée avait été annoncée lors de l'AGO du 30 avril 2024.

2. **Avenir de la société.**

Force est de constater que les activités proposées sont peu suivies, alors qu'elles demandent beaucoup de temps de préparation de la part du président qui assume seul cette tâche depuis 10 ans. Depuis la création du club Soft, les besoins ont fortement évolué, les membres ont pris de l'âge et les jeunes ne sont pas demandeurs.

Le nombre de membres de l'association est en constante diminution et de ce fait les rentrées d'argent sont en nette baisse. . Le montant des cotisations pour 2023 étaient de CHF 4'612.00. Elles ne couvrent plus les frais fixes qui se montent à environ CHF 14'000.00 par année. Ces frais comprennent la location de la salle de Trélex, les prestations swisscom, les assurances, l'hébergement du site chez infomaniak, les soirées à thèmes, les apéros,…

Plusieurs personnes dans l'assemblée font des propositions pour sauver la situation : trouver un local moins cher, augmenter les cotisations, renoncer au local tout en maintenant le comité et le service de dépannage, faire de la pub pour trouver de nouveaux membres.

Des questions sont également posées : que devient le côté convivial qui tenait à cœur au fondateur du club ? Si la dissolution de l'association est décidée, sera-t-il possible de bénéficier des dépannages informatiques? Que deviennent les adresses mail ? Que va-t-il advenir des ordinateurs, des meubles et des finances encore en possession du club ? Est-il raisonnable de maintenir le club jusqu'à fin 2026 et utiliser le capital encore à disposition ? Pour quelle raison est-il versé CHF 200.00 au gymnase de Nyon ? Quelles sont les obligations légales en cas de dissolution ?

Le président rassure : les adresses mail resteront actives encore 10 ans et il s'engage à continuer les dépannages en cas de dissolution. Les CHF 200.00 versés au gymnase de Nyon avaient pour but d'intéresser les jeunes à l'informatique et récompenser le meilleur élève dans cette discipline.

Geneviève Henet rappelle qu'elle n'a jamais été intéressée par l'informatique, mais qu'elle a rejoint le comité étant investie d'un devoir de mémoire vis à vis de son mari fondateur du club Soft. Elle

s’occupe du côté festif du club qui tenait à cœur à Jean-Paul, mais peut envisager la fin de l’association. Geneviève est remerciée pour son intervention chargée d’émotion, le souvenir de Jean-Paul est bien présent auprès des membres qui ont eu la chance de le côtoyer.

Le président propose de dissoudre l’association fin 2026, ce qui laisse le temps aux liquidateurs d’effectuer leur tâche. L’assemblée vote sur cette proposition qui est acceptée par 19 personnes (les 5 membres du comité n’ont pas pris part au vote). Aucun liquidateur n’est nommé, faute de volontaires.

Le président lève la séance à 21h08 et invite les personnes présentes à partager le verre de l’amitié.

Président : Jean-Marc Bonvin

Secrétaire : Danièle André